



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018**

Convoqué le mardi 13 novembre 2018

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :**           **ENGAGEMENT D'INTERVENANTS ET D'ENSEIGNANTS**  
**VACATAIRES AU SEIN DE L'ECOLE MUNICIPALE D'ARTS**  
**PLASTIQUES ET ACTUALISATION DES TAUX DE VACATIONS -**  
**DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION**  
**DU 28 JUIN 2001**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy..... Procuration  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia  
PARLANI René  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier  
SEMENZIN Véronique..... Procuration  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline..... Procuration  
BAGNIS Alain..... Procuration  
MUSSO Alice..... Procuration (jusqu'à la question n° 11)  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
AMIC Bruno..... Procuration (jusqu'à la question n° 15)  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio  
BLANGERO Maryse..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément..... Absent

Nombre total de conseillers : **35**

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 11, puis 27 jusqu'à la question 14,  
puis 28 à partir de la question n° 15

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question 11, puis 06 jusqu'à la question 14,  
puis 05 à partir de la question n° 15

Absents à la séance : 02  
Cours de la séance du lundi 19 novembre 2018 - Délibération n° 20 - Secteur Fonction Publique -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que, par délibération du 28 Juin 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager des artistes et intervenants, en remplacement des enseignants titulaires ou pour de nouvelles prestations artistiques, au sein de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Que, lorsque les enseignants ou les intervenants (modèles vivants) de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques ne peuvent assurer leurs prestations, il convient de les remplacer rapidement pour assurer la continuité des cours.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer ces personnels par des vacataires rémunérés sur la base de vacations horaires et de fixer le montant de cette vacation, aux taux horaires suivants :

- Enseignant vacataire (quelle que soit la formation) : 28.31 euros bruts
- Modèle vivant : 20.17 euros bruts

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à rémunérer les intervenants vacataires au sein de l'école municipale d'Arts Plastiques.

**ARTICLE 2 :** De fixer la vacation horaire des personnels vacataires de l'Ecole de Musique aux taux horaires suivants :

- Enseignant vacataire (quelle que soit la formation) : 28.31 euros bruts
- Modèle vivant : 20.17 euros bruts

**ARTICLE 3 :** Que le taux des vacations seront indexés sur le barème des traitements de la Fonction Publique.

**ARTICLE 4 :** Que cette délibération annule et remplace la délibération du 28 juin 2001.

**ARTICLE 5 :** Que la dépense est inscrite au Budget de l'exercice en cours.

Le Maire de Gardanne,

**Roger MEI**

**SIGNE**

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHÉE LE : 22 NOV. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

22 NOV. 2018



22 NOV. 2018